

Développement du parc agrivoltaïque de Vaux d'Amognes

Présentation en comité de projet, le 02 avril 2025

IMAGINÉ PAR

 PHOTOSOL



www.photosol.fr



01

Les comités de Projets de la loi APER

Que sont les comités de projets ? Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

Les membres de droit :

- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de l'**EPCI** de la commune d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet

Les membres invités :

- ✓ La Préfète du département
- ✓ Le Président de la chambre d'agriculture du département
- ✓ L'exploitant des parcelles du projet



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



MARAICHAGE - YCHOUX (40) - 43 MWC

02

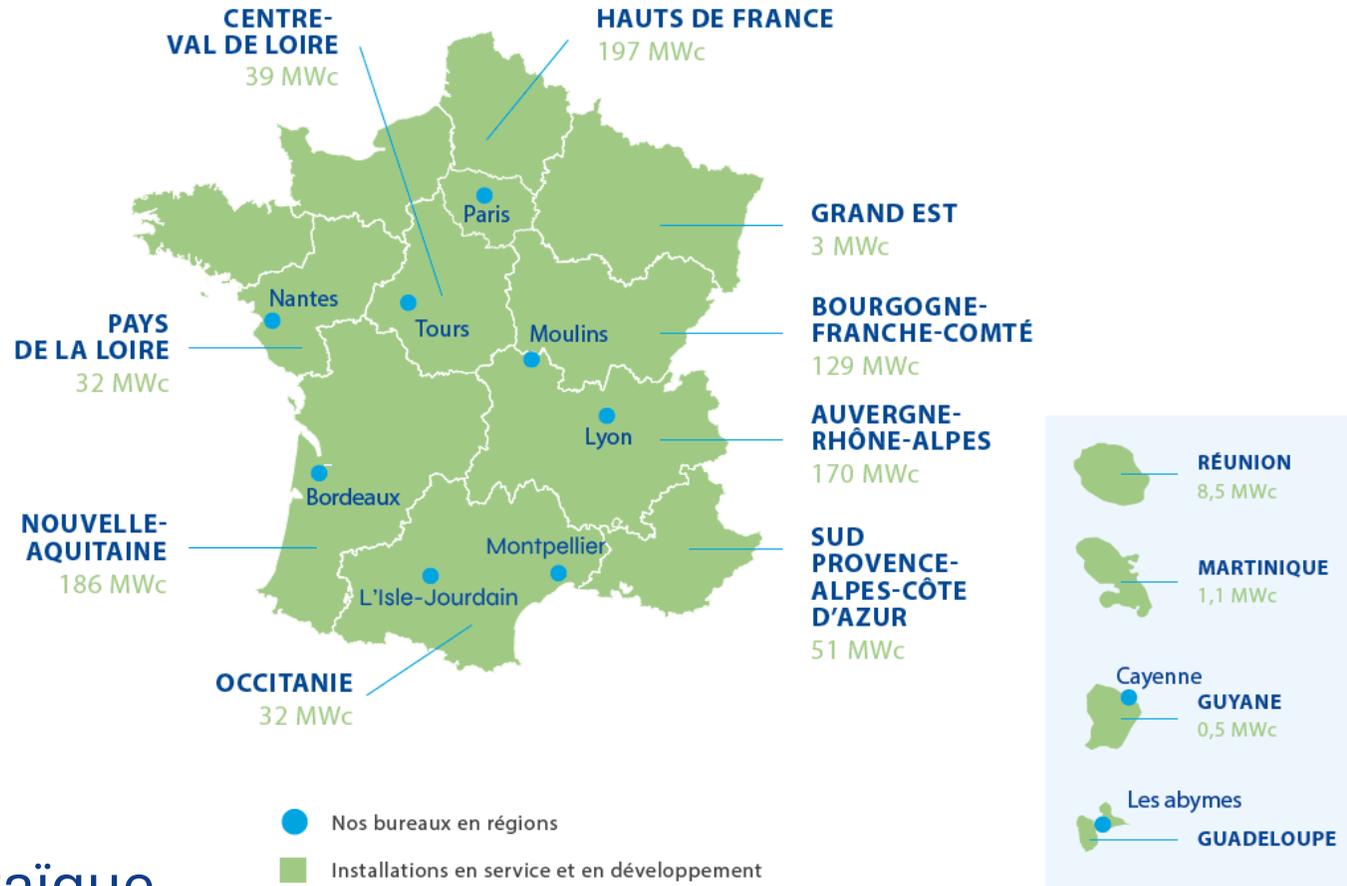
PRÉSENTATION DE PHOTOSOL

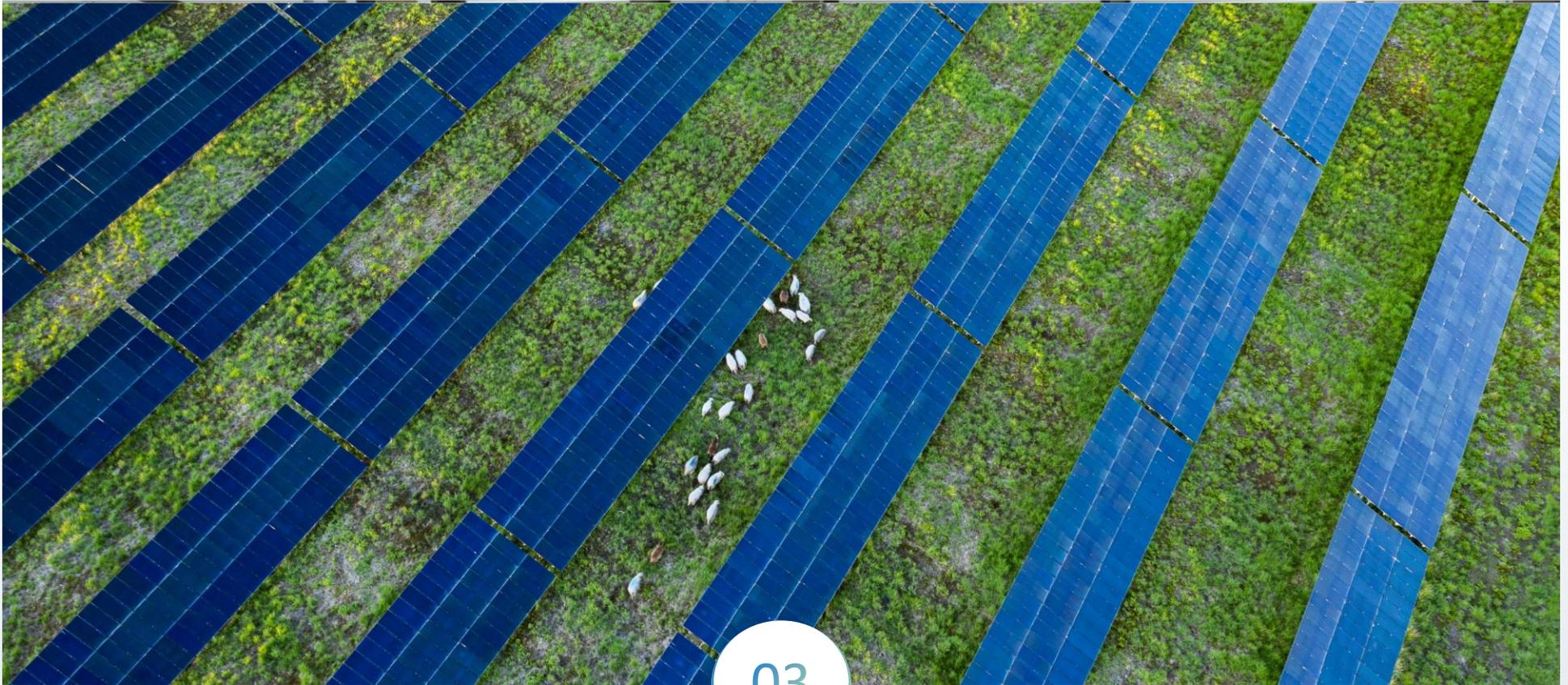
Photosol en France, 17 ans de savoir-faire

106 installations
en exploitation
ou prêtes à
construire

936 MWc
en exploitation
et prêts à construire

Une maîtrise de tous
les métiers du photovoltaïque





03

NOTRE APPROCHE DE L'AGRIVOLTAÏSME

Photosol développe des projets agricoles et énergétiques cohérents

- ◆ Photosol développe des projets **en concertation avec toutes les parties prenantes des projets** : agriculteurs, chambres d'agriculture, propriétaires, groupements de producteurs, coopératives, ...
- ◆ Photosol est particulièrement attentif au **renforcement des filières locales** tout en étant vigilant à **ne pas déséquilibrer l'économie du territoire**.

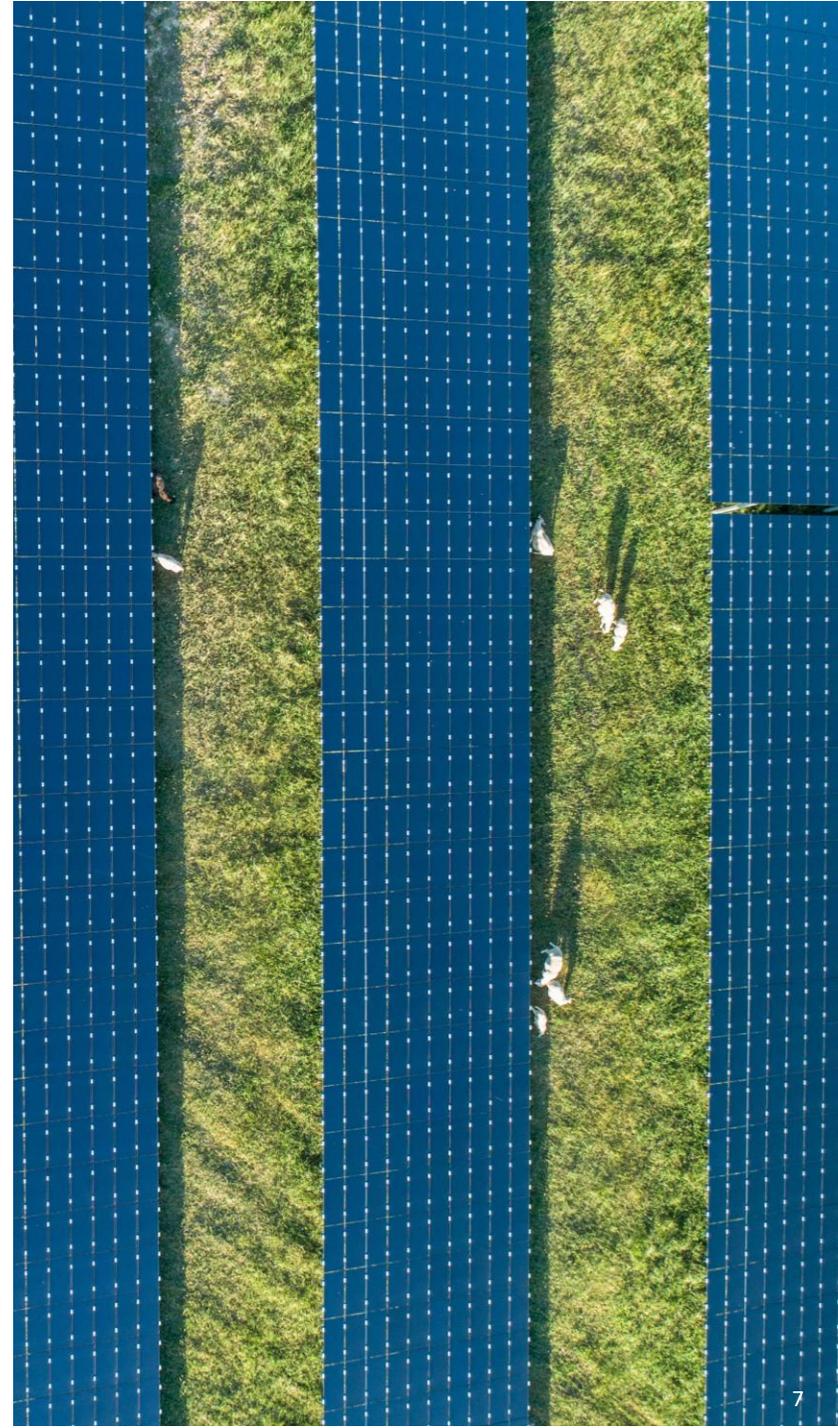
LA DÉFINITION DE L'AGRI VOLTAÏSME

“ L'installation photovoltaïque doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :

- **amélioration du potentiel** et de l'impact agronomique ;
- adaptation au **changement climatique** ;
- **protection** contre les aléas ;
- amélioration du **bien-être** animal.

L'installation photovoltaïque doit également être **réversible** et doit permettre à **la production agricole d'être l'activité principale**.

”



Retours d'expériences sur les synergies entre un parc PV et activité ovine



Pousse de l'herbe sous les panneaux

2 parcs agriPV : Braize (03)-JPEE et à Marmanhac (15) - Photosol, depuis 2020

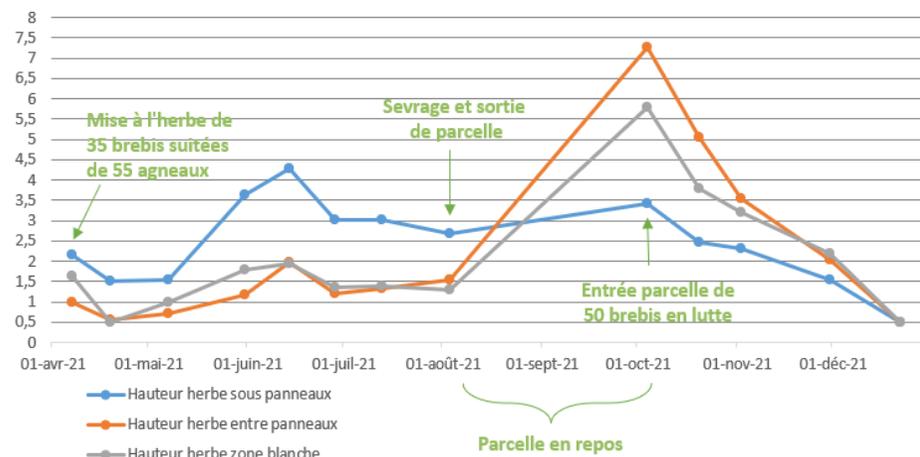
- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
 - ✓ Pousse de l'herbe plus régulière
 - ✓ Effet protecteur en période sécheresse



Poids des agneaux sous les panneaux

Parc de Verneuil (58) - Photosol, Été 2021 et 2023

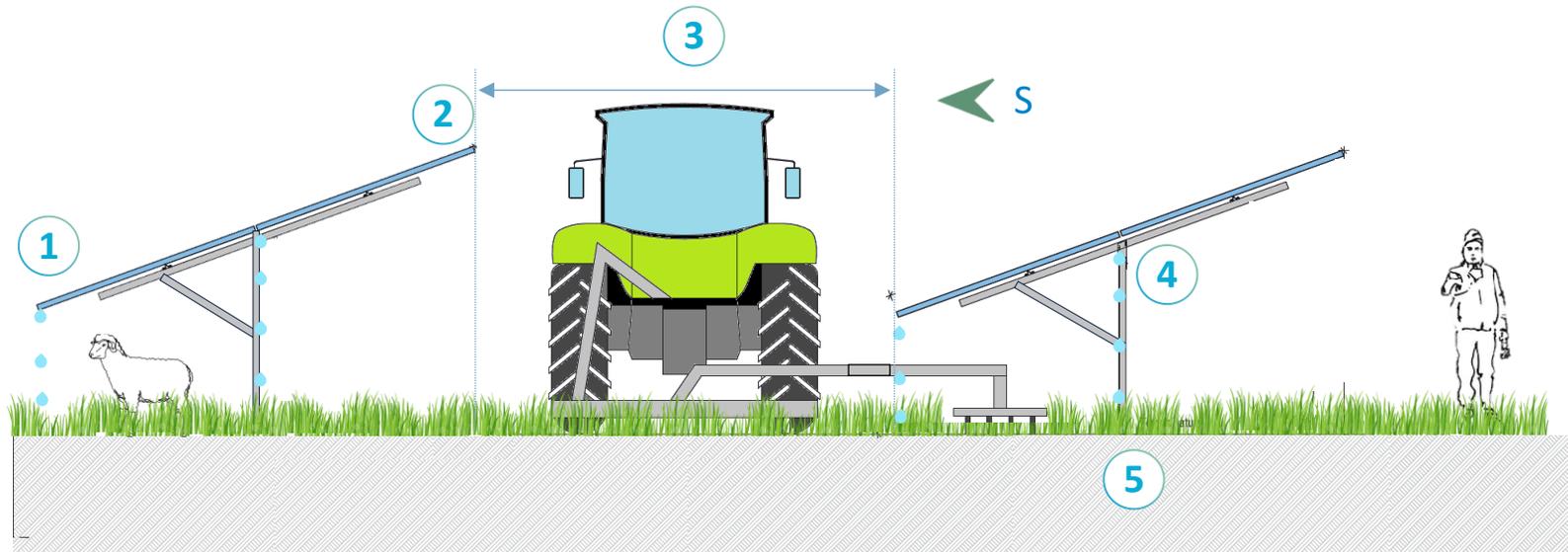
- ✓ + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sous panneaux entre l'agnelage et le sevrage, en 2021 sur année humide
 - ✓ + 5kg en 2023 sur année sèche
- ✓ 3,6% de mortalité des agneaux contre 12,7% sur témoin



Lot	Date pesée sevrage	Age à la pesée	Poids au sevrage	GMQ mise à l'herbe - sevrage	Chargement
Témoin	06/08/21	131 jours	27,4 kg	172 g / j	4,5 brebis suitées de 7 agx par ha
Sous panneaux		130 jours	30,3 kg	198 g / j	
Sous panneaux	12/08/22	133 jours	30,7 kg	202 g / j	
Témoin	18/07/23	117 jours	24,2 kg	165 g / j	
Sous panneaux		118 jours	29,1 kg	206 g / j	



La conception sur mesure d'un parc agrivoltaïque pour une activité ovine



① Point bas à **1,20 m du sol minimum**

② Point haut à maximum **3,5 m**

③ Espace entre **les tables de 6 m**

④ Des espacements entre les panneaux permettent la **bonne répartition des eaux de pluie (3H)**

⑤ **Pieux vissés ou battus** évitant l'artificialisation du sol

Un parc agrivoltaïque s'inscrivant dans le projet de consolidation du GAEC des Forges

Objectif du projet agrivoltaïque : conforter l'installation du GAEC des Forges

- Arnold et Anastasia BARANTON sont en GAEC depuis décembre 2023
- Ils sont installés sur 235 ha, 100% en herbe, pour accueillir 175 bovins et 150 brebis. Leur projet est d'augmenter la troupe ovine à 200-230 brebis (les bâtiments ont été prévus pour).

Le projet agricole envisagé :

- Production ovin viande
- Pâturage de 180 animaux sur la parcelle (chargement = 6 brebis/ha) -soit 1,2 UGB/HA
- Pâturage tournant prévu sur les parcelles du projet

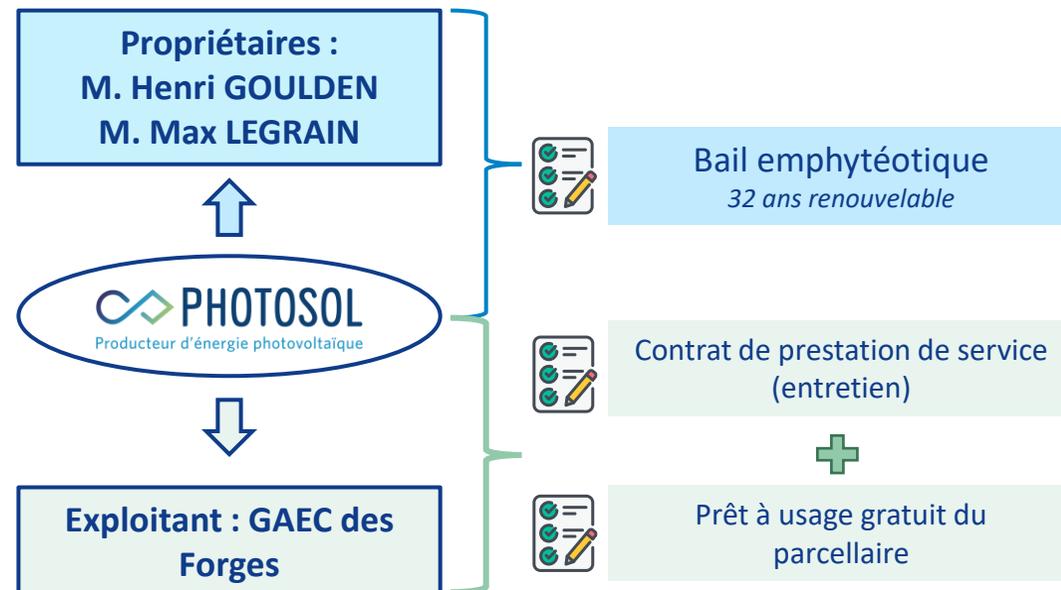
Etudes du projet en cours :

- Vertigolab (EPA)
- Chambre d'Agriculture de la Nièvre (étude technico-économique)
- Valterra (Etude de sol)



Commune de Vaux d'Amognes (58130)				
Section	Parcelle	ha	a	ca
B	180	16	81	26
C	1	10	42	67
C	133	0	89	63
C	134	0	43	35
C	135	0	24	88
C	136	0	36	67
C	356	0	18	72
Surface totale		29	37	38

Parcelles cadastrales du projet



La localisation du projet de Vaux d'Amognes



Surface à l'étude : 88 ha (zone rouge)

Surface de projet : 30 ha (zone bleue)



Nature : Agricole (ovin)



Urbanisme : PLUi



Puissance pressentie : 14,9 MWc



Stade :

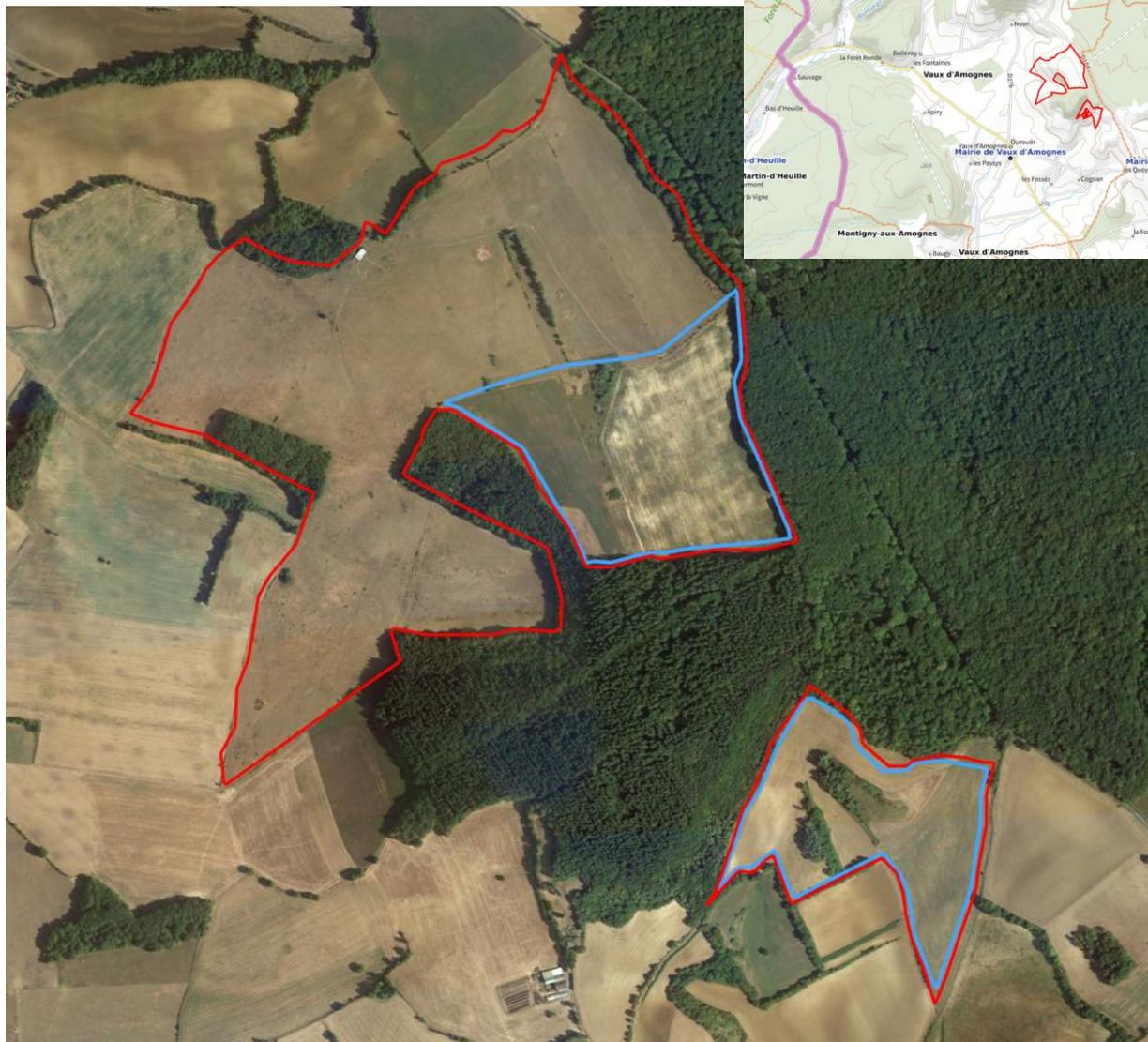
- ✓ 2018 : Signature promesse de bail
- ✓ 2023 : État initial naturel finalisé
- ✓ 2024 : Études paysagères
- ✓ 2025 : Études agricoles



Localisation : Est de la commune



Coût prévisionnel du projet : 11,5 m€



Un projet construit en concertation avec le territoire

Une concertation sur-mesure :

- Le respect d'une charte interne de concertation
- Un objectif poursuivi : la meilleure intégration du projet dans un territoire et le partage d'information avec ses acteurs

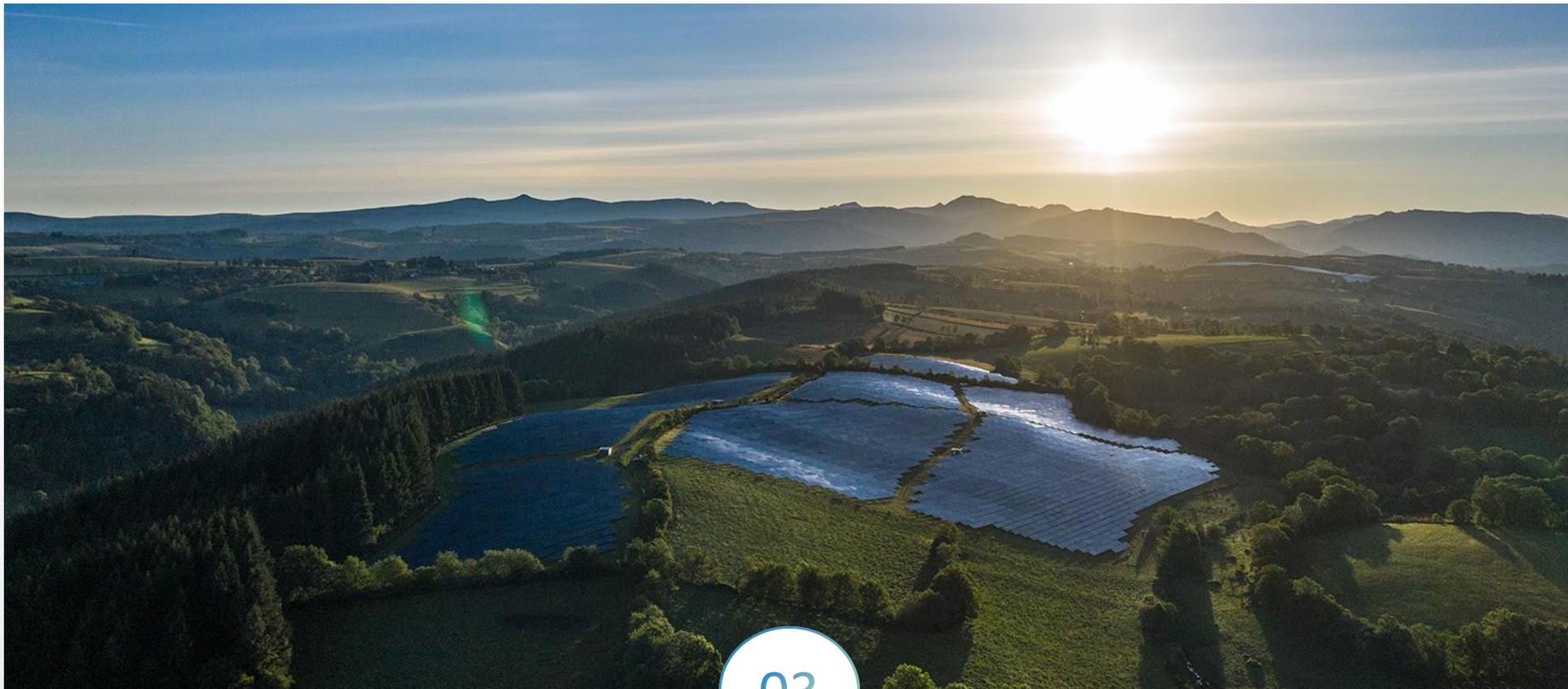
Avancées du projet :

- Juillet 2018 : signature de la promesse de bail
- Novembre 2018 : rencontre avec la mairie de Vaux d'Amognes
- Décembre 2024 : Présentation du projet à la mairie de Vaux d'Amognes et en Pôle ENR
- Janvier 2025 : présentation au conseil municipal de Vaux d'Amognes
- Echanges continus avec les services de l'Etat
- Echanges continus avec la communauté de communes

Actions à venir :

- Organisation par les services de l'Etat d'une enquête publique
- Poursuite du dialogue avec les acteurs du territoire
- Possibilité d'organiser des actions pédagogiques avec les riverains



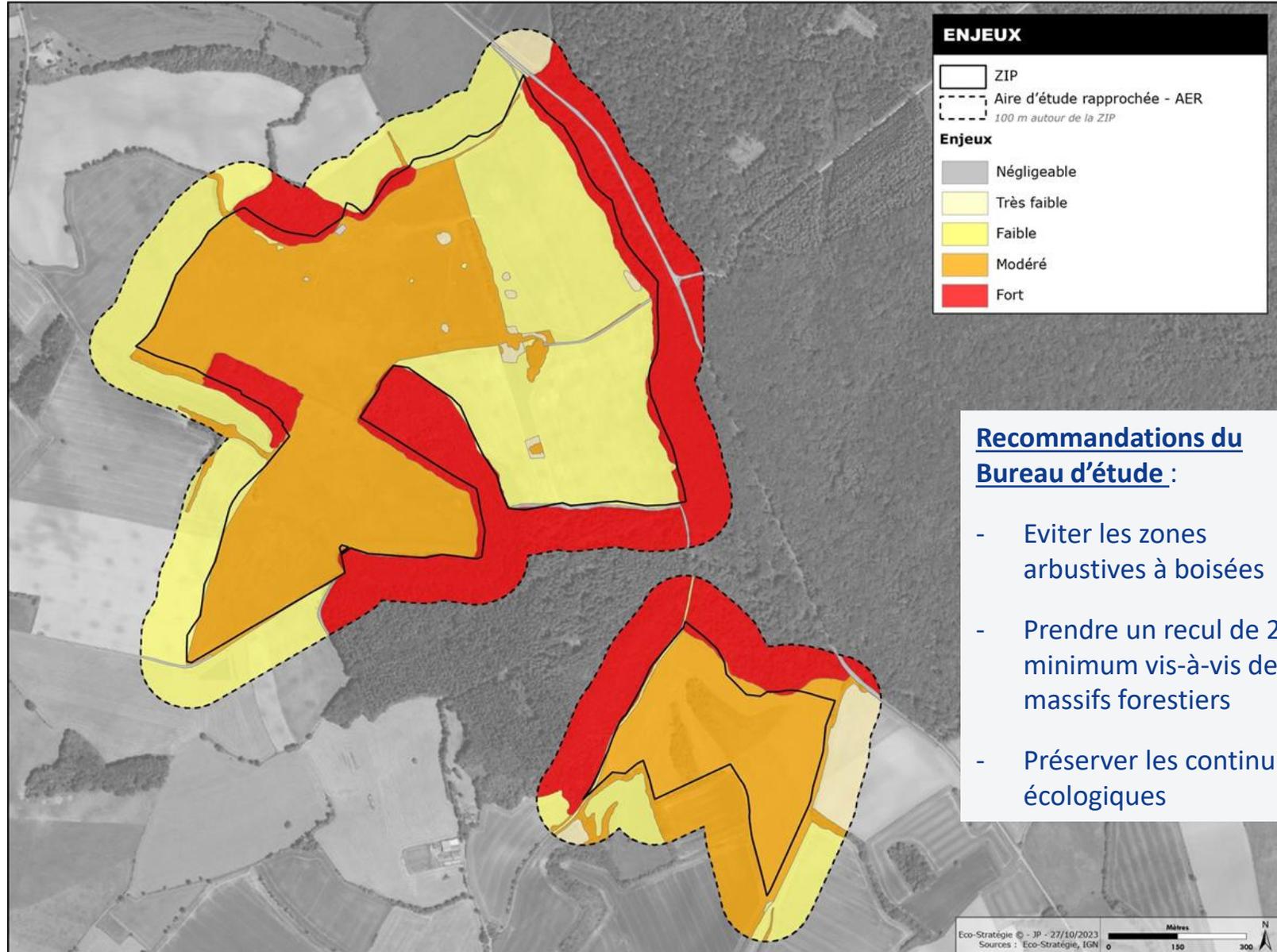


03

RETOURS DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

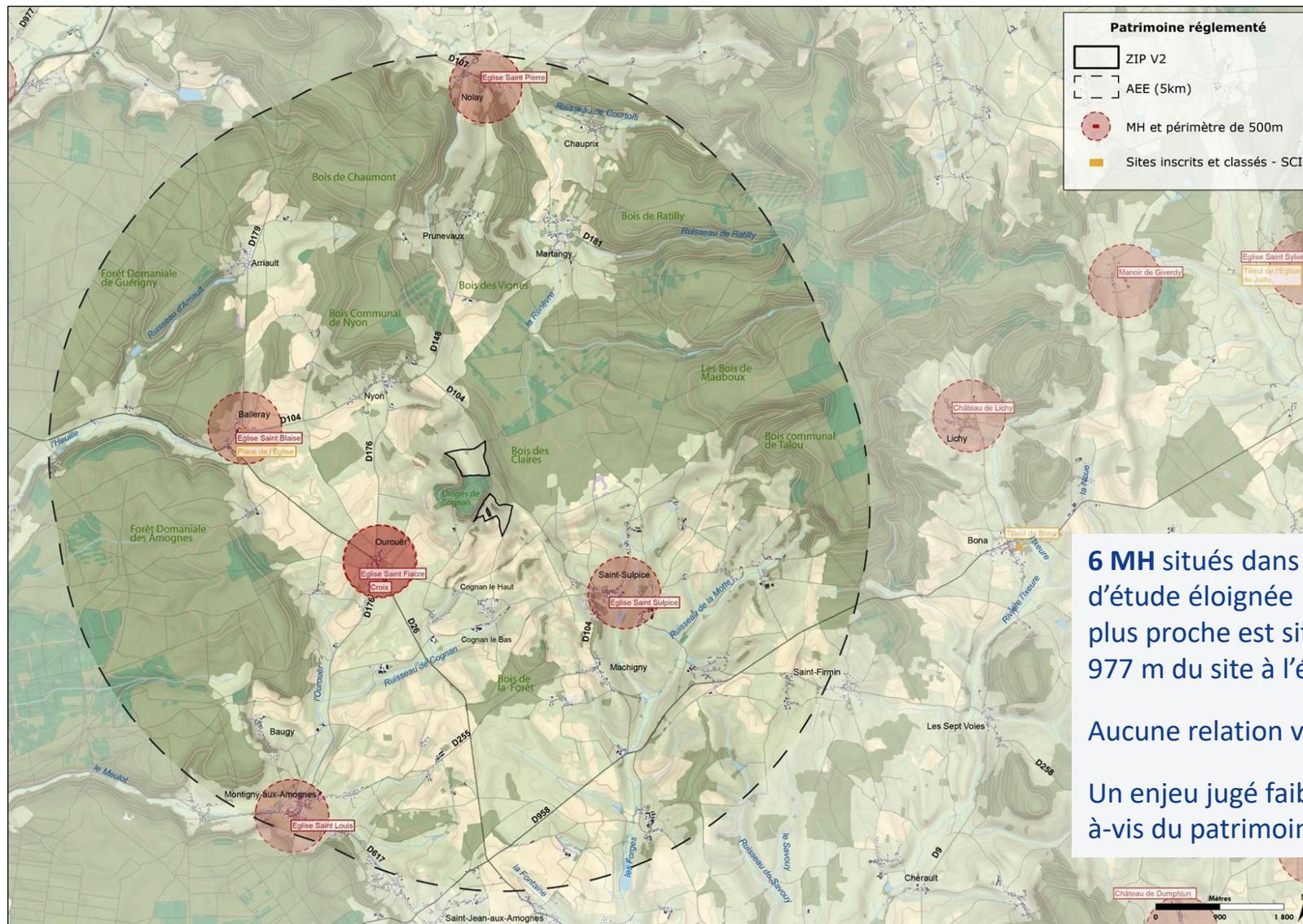
La synthèse des enjeux écologiques :

De négligeable à fort



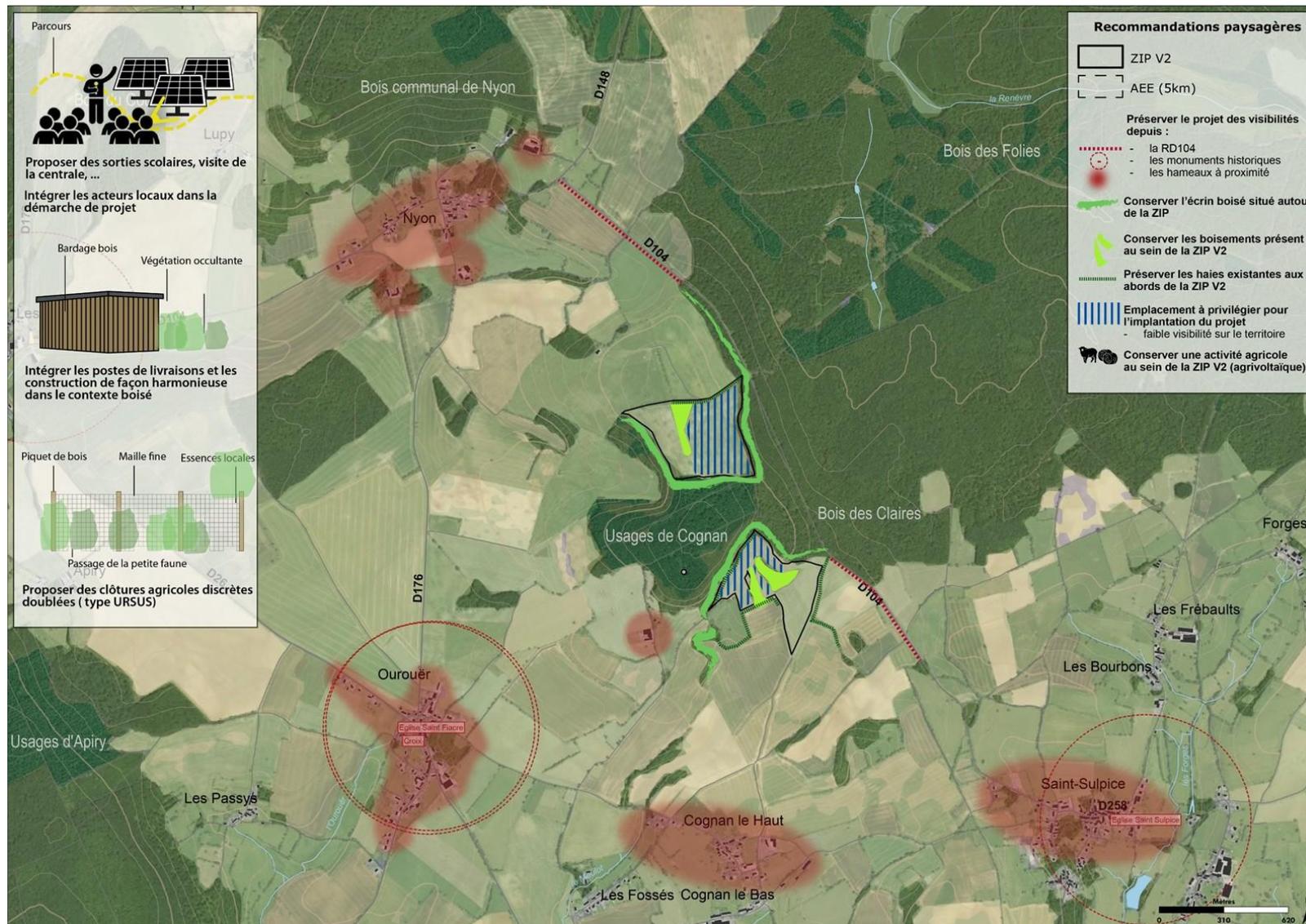
Les enjeux paysagers

Les monuments historiques et patrimoines remarquables : des enjeux nuls à faibles



Les enjeux paysagers du projet

Des covisibilités limitées



Les enjeux paysagers du projet

Des covisibilités limitées

Vue depuis la sortie au Nord d'Ourouer (depuis la D176) :



Vue depuis la route départementale D104 :



Les enjeux paysagers du projet

Des covisibilités limitées

Vue depuis la route départementale D104 :



Vue depuis le parvis de l'église de Saint-Sulpice :



Les enjeux paysagers du projet

Des covisibilités limitées

Vue depuis la route des Champs Boulet à Cognan :



Vue depuis la route départementale D104 :



Le raccordement envisagé :

Le poste-source de Douduoye

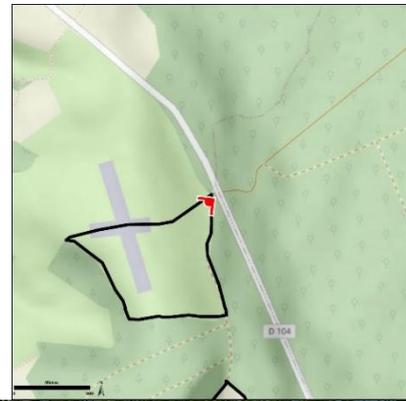
Hypothèse de raccordement du projet

- ◆ Poste-source le plus proche : **Douduoye**
- ◆ Distance de raccordement : **16 km**



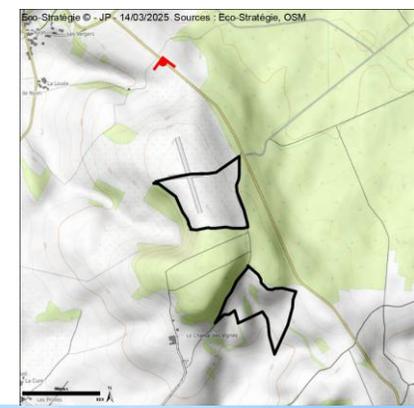
Le photomontage A : Zone Nord – Vue rapprochée

Depuis l'extrémité nord-est de la zone de projet nord, au niveau du chemin qui en permet l'accès et qui longe les deux zones de projet nord et sud.



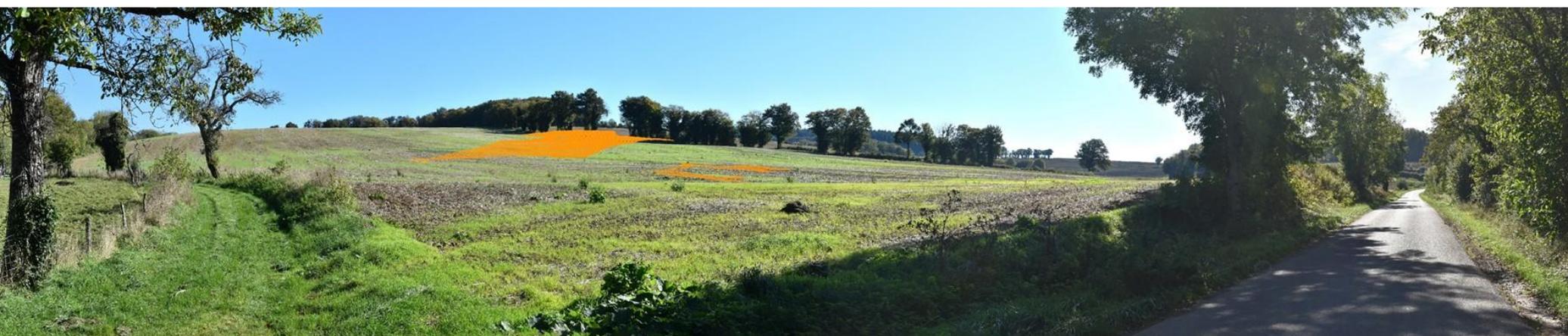
Le photomontage B : Zone Nord – Vue intermédiaire

Depuis la RD 104, au nord de la zone nord du projet.



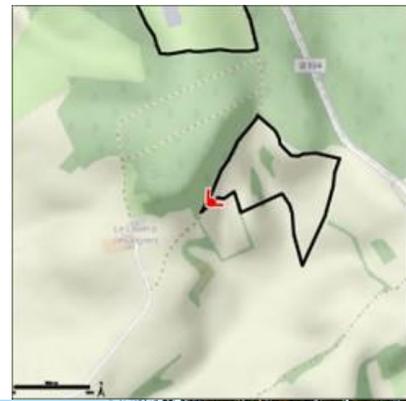
Le photomontage C : Zone Nord – Vue éloignée

Depuis la RD176, en sortie de Nyon, en direction de Ourouër.



Le photomontage D : Zone Sud – Vue rapprochée

Depuis l'extrémité sud-ouest de la zone sud de projet, au niveau du chemin qui longe les deux zones de projet nord et sud.



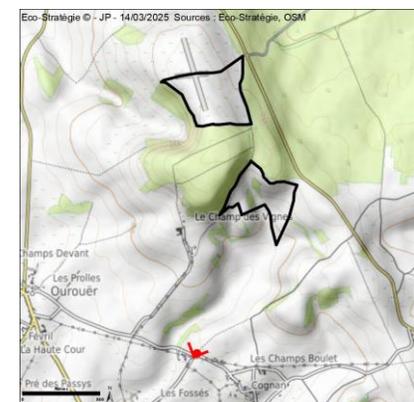
Le photomontage D : Zone Nord – Vue intermédiaire

Depuis la RD 104, à l'abord sud-est de la zone sud du projet.

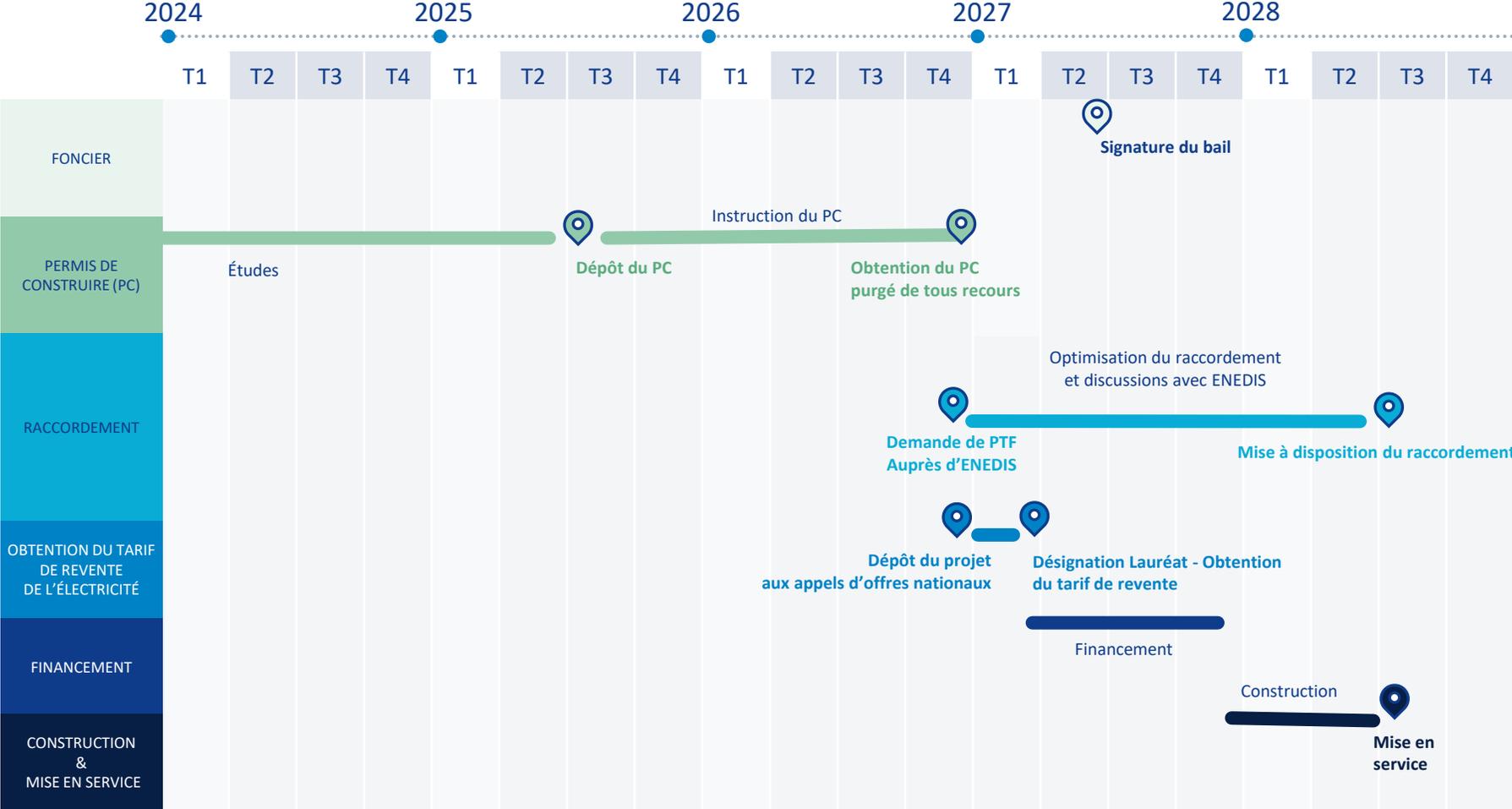


Le photomontage E : Zone Sud – Vue éloignée

Depuis la « route de Pont Beurre », entre Ourouër et Cognan le Haut.



Calendrier du développement





MARMAHAC • CANTAL • 1,2 MWC

04

LES RETOMBÉES TERRITORIALES

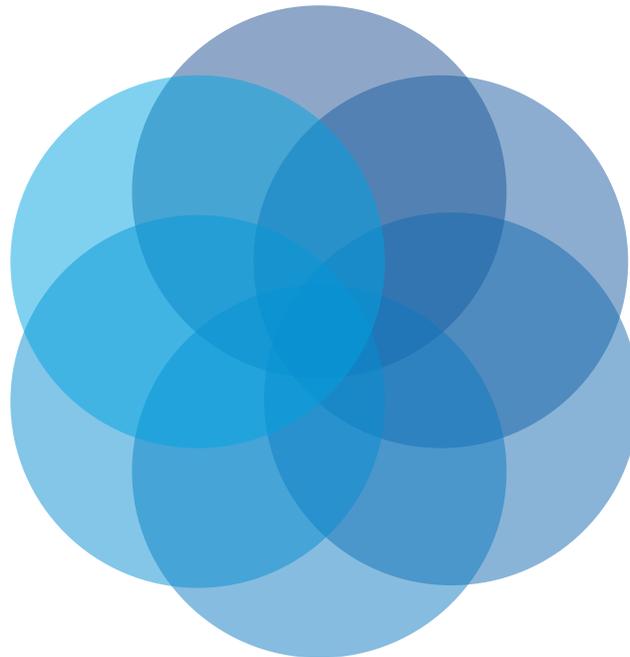
Les retombées socio-économiques locales

L'estimation pour un projet de 16MWc

Une production propre

Plus de **9700 tonnes de CO₂ évitées par an** par rapport à la méthode de calcul RTE**

Des retombées fiscales



Une production locale

Production de **20 GWh/an** équivalent à la consommation des logements de plus de **9000 personnes** **

Une contribution aux objectifs énergétiques

Participation à l'objectif régional photovoltaïque 2030

Une activité socio-économique dans la Nièvre

Jusqu'à **39 emplois ETP*** pendant la phase chantier, **3 emplois ETP** tout au long de la durée de vie de la centrale

* ETP : équivalent temps plein. Estimation réalisée grâce à l'outil TETE développé par l'ADEME.

** Hypothèses : consommation électrique moyenne d'un logement sans chauffage de 1,86 MWh/an <https://selectra.info> // Productible : 1 270 kWh/kWc/an // CO2 émis pour le PV et le gaz : source: bilans GES ADEME

***Estimations basées sur la loi de finance 2023 avec une répartition 20/50/30 pour respectivement la Commune, la Communauté de communes et le Département

Estimation des retombées économiques locales

- ♦ Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient environ à 50 100 € par an selon les taxes actuelles* et pour un projet d'une puissance de 16 MWc (montant qui sera affiné selon le taux de la commune et des assiettes fiscales de CFE et CVAE).
- ♦ Participation au GUFA : 1500€/MWc/an
- ♦ Mise en place d'un financement participatif ouvert aux riverains.

Répartition des taxes IFER, CET et taxe foncière aux collectivités locales pour une puissance installée de 16 MWc



*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes payées par Photosol sur l'ensemble de son portefeuille de centrale photovoltaïque.

Des questions ?

Vous pouvez nous contacter à l'adresse

concertation-projets@photosol.fr